

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Restructuration plateau sportif - Construction d'une halle multisports et reprise de la piste d'athlétisme - Avant-Projet Sommaire

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février à 18H30

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de Mme Sandra FRANCONY, 1^{ère} Vice-Présidente.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). GROS (Pouvoir B. ALLARD). ILBERT (Pouvoir E. RUBIER). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET).

La Vice-Présidente,

Rappelle le projet portant sur la construction d'une halle multisports et la reprise d'une piste d'athlétisme au niveau du plateau sportif intercommunal situé sur la commune de Novalaise ;

Rappelle que ce projet constitue la première tranche de travaux du programme de restructuration des équipements sportifs de la CCLA dont la mise en œuvre doit s'étaler sur 10 à 15 ans et qu'il répond au besoin de développement d'équipements sportifs sur le territoire de la CCLA au regard:

- de l'accroissement de la population et de la demande des associations,
- de la dynamique territoriale en terme de pratiques sportives,
- des besoins du collège de Novalaise qui est utilisateur des équipements sportifs de la CCLA et notamment du gymnase et du plateau sportif ;

Explique qu'après concertation avec les associations sportives, rencontre avec les représentants du collège et du Département, un scénario a été arrêté qui permettrait sur la base d'un principe constructif reposant sur une structure bois et un système de bâches tendues de créer un espace d'activités sportives qui pourra être complément « fermé » ; cette principale évolution au regard de l'intention initiale, permettant d'augmenter sensiblement la durée d'utilisation de l'équipement (qui restera non chauffé), sa fonctionnalité et le confort d'usage ;

Précise que cette halle qui n'a pas vocation à être utilisée pour des compétitions officielles, accueillerait :

- Un terrain de basket homologué,
- 4 terrains de basket 3x3 pouvant constituer deux terrains 5x5 non homologués,
- 1 terrain de hand-ball non homologué pouvant servir pour du futsal (football en salle),
- 3 terrains de volley,
- 1 terrain de tennis,
- Autres activités pouvant simplement s'installer sur le plateau (badminton, etc...);

Présente à l'assemblée l'avant-projet sommaire (APS) correspondant ;

Invite, à ce stade et sur la base de la note descriptive transmise préalablement à la séance, à délibérer pour approuver les principes d'aménagement proposés au niveau APS avant passage au stade avant-projet définitif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE l'Avant-Projet Sommaire (APS) de l'opération « Construction d'une halle multisports et reprise de la piste d'athlétisme » tel que présenté en séance,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces s'y rapportant,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

